

Dossier de presse

19 février 2008



A l'occasion de la réunion, ce matin, à Paris, du comité opérationnel « mer et littoral », Jean-Louis BORLOO a d'ores et déjà décidé de retenir la première mesure proposée par le groupe de travail : le développement d'un tableau de bord des mers et océans sous juridiction française. A la demande du ministre d'Etat, ministre chargé de la mer, l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées se sont engagés ce matin dans la mise en œuvre de ce programme en signant une convention-cadre.

La proposition du comité opérationnel « mer et littoral », comme celles qui doivent suivre, s'inscrit dans le cadre de la réflexion engagée par le gouvernement à travers les différents comités opérationnels du Grenelle de l'environnement. Les comités opérationnels ont pour mission de proposer les mesures pratiques pour mettre en œuvre les décisions du Grenelle, qu'elles soient de l'ordre des projets, des mesures législatives ou des mesures réglementaires. Les premières propositions législatives sont attendues pour la mi-mars.

La gestion durable de la mer ne peut être réalisée sans un outil de pilotage qui renseigne, en temps réel, les décideurs sur l'état du milieu marin, l'évolution des activités et l'impact des mesures qu'ils ont prises.

Crédit : O. Brosseau



Actuellement, les données scientifiques sur le milieu marin demeurent souvent morcelées, incomplètes, voire inexistantes. Les dispositifs de suivi actuels sont partiels, sectoriels et, pour une partie d'entre eux, liés à des financements limités dans le temps.

Par ailleurs, l'information, dense sur le littoral, décroît rapidement vers le large. Or, l'extension des activités vers le large est inéluctable (aquaculture, pêche, exploitation pétrolière, ...). Enfin, l'outre-mer est particulièrement mal couvert en termes de collectes de données systématiques, notamment pour des questions de moyens, compte-tenu de l'étendue du domaine français (second domaine maritime mondial, avec environ 11 millions de Km² dont 97% en outre mer).

questions de moyens, compte-tenu de l'étendue du domaine français (second domaine maritime mondial, avec environ 11 millions de Km² dont 97% en outre mer).

Tableau de bord des eaux sous juridiction française

Un important effort doit être déployé afin de parvenir à dresser un état des lieux sans lequel la stratégie maritime nationale, mais aussi communautaire, ne saurait voir le jour. En effet, le projet de directive européenne pour la protection du milieu marin (dite « stratégie marine européenne »), qui est le pilier environnemental de la mise en place d'une stratégie maritime de l'Europe, prévoit un état des lieux en amont de la définition de stratégies nationales et la mise en place d'un dispositif de suivi. La création d'un dispositif par le gouvernement français répondrait aux besoins nationaux et permettrait de contribuer activement à la mise en œuvre de la future directive, en particulier lors de la définition des normes scientifiques qu'il faudra appliquer par la suite. C'est pourquoi la proposition d'un « tableau bord des eaux sous juridiction française » a été jugée par Jean-Louis Borloo, ministre d'Etat et de la mer, comme une des pierres angulaires de la politique de protection de la biodiversité marine des océans et des mers françaises.

L'objectif est donc, de développer un tableau de bord pour les eaux sous juridiction française d'ici cinq ans, qui permette de piloter les politiques de gestion et de mise en valeur du milieu marin. Le projet retenu se décline en trois principaux volets : définir une politique d'acquisition de données, construire une grille d'indicateurs et clarifier les objectifs de gestion. La création de ce tableau de bord des eaux sous juridiction française doit servir d'appui aux politiques publiques de gestion de l'espace marin, mais aussi permettre de communiquer du grand public aux professionnels. Le tableau de bord est envisagé sous la triple approche du fonctionnement des écosystèmes, du patrimoine naturel remarquable et des usages.

Il est proposé de partir d'un découpage thématique des objectifs généraux pour structurer la démarche qui pourrait se décliner ainsi, selon une première hypothèse :

- **Bon état écologique des mers françaises** : le bon fonctionnement des écosystèmes, le bon état de conservation des espèces et des habitats, l'adaptabilité au changement global.
- **Développement durable des activités maritimes** : la gestion durable des ressources (pêche, aquaculture, industries extractives...), le développement économique et humain, l'adaptabilité au changement global.
- **Bonne gouvernance** : une bonne mise en œuvre des législations nationales, européennes et internationales, l'efficacité de la gestion et des moyens utilisés.

Le développement de ce tableau de bord passe par **deux opérations parallèles** :

1- L'établissement d'un tableau de bord provisoire, son test et ses adaptations au fil de l'expérimentation, principalement à partir de campagnes de prise de données existantes ou par adaptation de celles-ci.

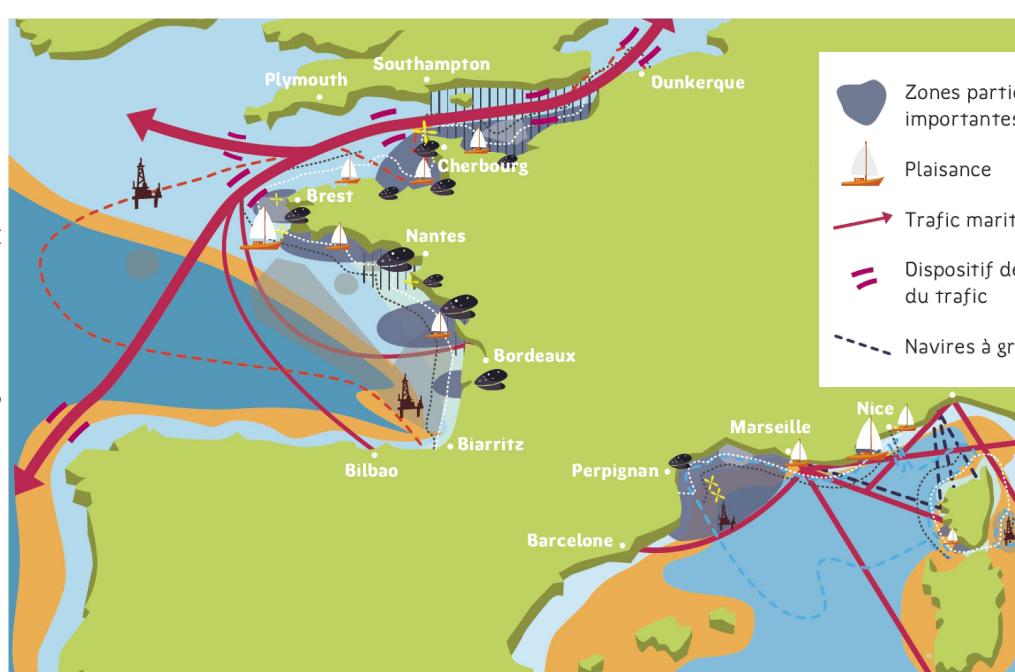
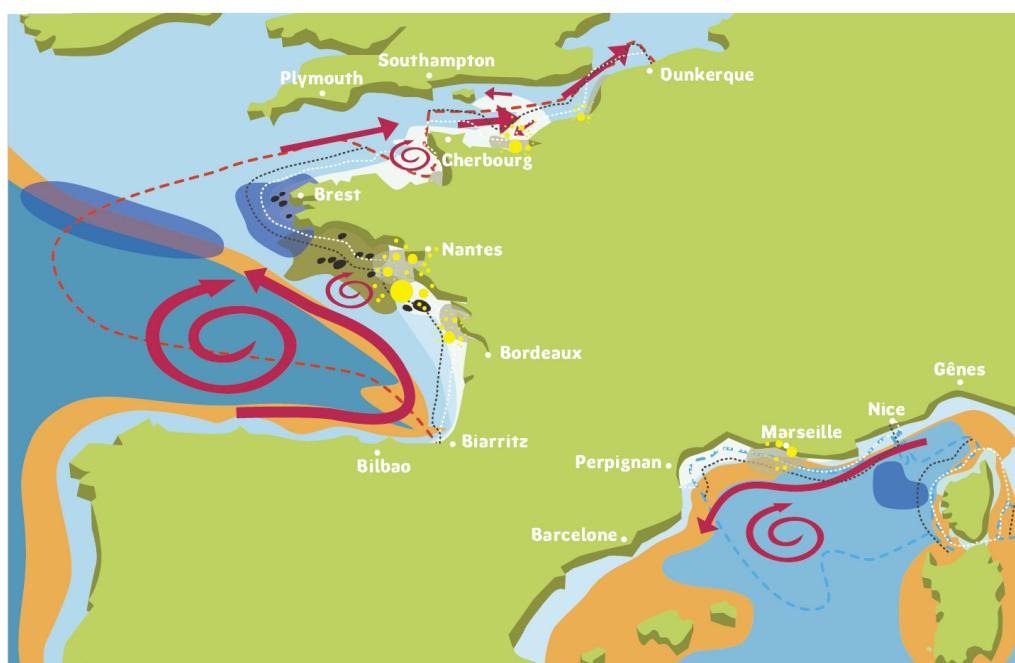
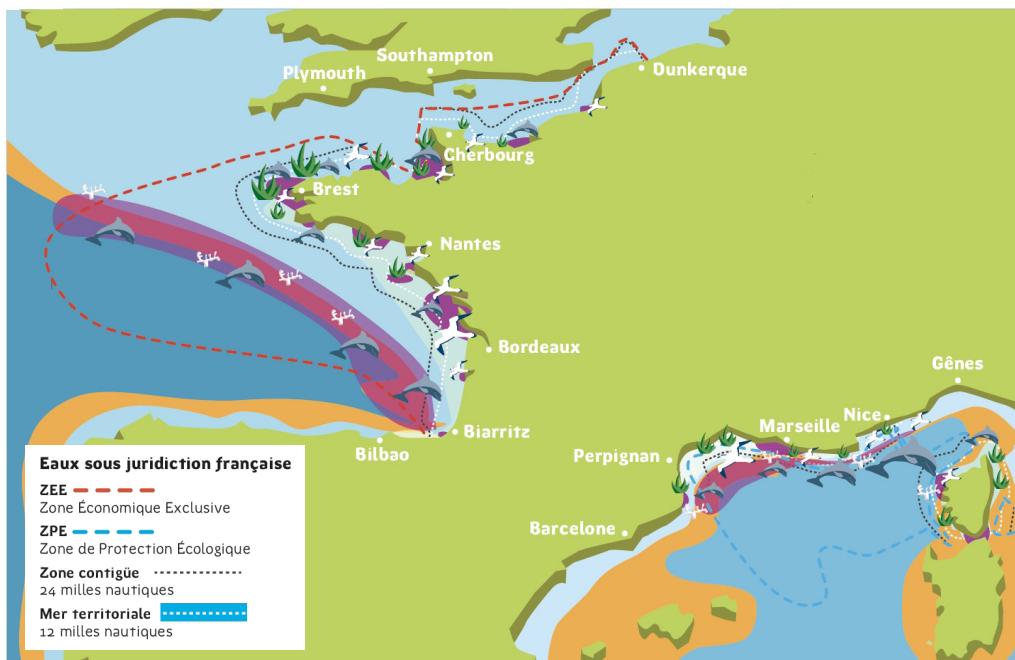
Objectif : expérimenter le concept, faire participer les acteurs du monde de la mer à la mise en place d'un tel outil.

2- La recherche et le développement du tableau de bord « optimum », qui concilie réponse aux besoins de pilotage, faisabilité technique et coût acceptable : participation des parties prenantes, conception scientifique, développement méthodologique et instrumental, chiffrage opérationnel.

Objectif : proposer un dispositif de suivi pertinent pour la politique de gestion concertée des écosystèmes marins.



Enjeux de l'espace marin dans les eaux métropolitaines



Au final, le tableau de bord serait constitué, par zone géographique, d'un **ensemble de cartes et d'un tableau d'indicateurs cohérents**. Le noyau d'indicateurs communs destinés à permettre les comparaisons et le suivi des évolutions sera complété par des indicateurs particuliers tenant compte des spécificités écologiques et socio-économiques. Le développement du tableau de bord devra s'adosser à une politique de collecte de données sur le long terme.

Cette approche des enjeux de l'espace maritime a été représentée pour la première fois en 2007, pour les eaux métropolitaines, dans le cadre de la stratégie pour la création d'aires marines protégées. Elle prenait la forme de trois cartes (voir ci-contre) portant sur les eaux métropolitaines. Cette expérience a montré les limites de l'information disponible et la difficulté d'opérer une synthèse. Les approximations qui ont pu être faites et le recours excessif aux dires d'experts ont généré des insatisfactions, mais aussi une forte motivation pour reprendre le travail à la base. En partant de cette expérience, le tableau de bord « optimum » permettrait d'étendre et de préciser la représentation des enjeux et permettre la définition d'une véritable politique de gestion sur l'ensemble des eaux sous juridiction française.

Partenaires et financement

Ce projet ambitieux de tableau de bord impose le recueil de très nombreuses données qui permettront de caractériser la structure et le fonctionnement des écosystèmes marins. Il repose donc sur des partenariats forts et sur des dispositifs de monitoring existants, en particulier le système d'information halieutique (SIH, piloté par l'Ifremer et la DPMA), les données de l'économie maritime (Ifremer) ou encore la directive-cadre sur l'eau, dont il utilisera les acquis méthodologiques et la base de collecte de données.

En marge de la convention-cadre signée le 19 février 2008 entre l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées (voir ci-dessous), d'autres partenaires sont appelés à contribuer à la mise en œuvre du tableau de bord à travers notamment la collecte de données et les développements scientifiques. Le CNRS, l'IRD, les Universités, le Muséum National d'Histoire Naturelle, le SHOM, les organisations professionnelles, les ONG... seront approchés pour participer à l'élaboration du concept, aux travaux scientifiques et au recueil de données, dans le cadre de programmes en cours ou à développer.

Les budgets de financement, prévus sur cinq ans, mobiliseront les budgets propres de l'Ifremer et de l'Agence des aires marines protégées, mais aussi des budgets incitatifs dans le cadre des différents mécanismes existants, nationaux (Agence Nationale pour la Recherche, programmes du MEDAD...) ou européens (LIFE+, Programme Cadre de Recherche et Développement, INTERREG,...). A cet effet, différents projets d'études doivent être développés pour appuyer le développement du tableau de bord et consolider le socle de connaissances sur lequel le dispositif de suivi (collecte de données, indicateurs) sera bâti. Un projet pour un financement LIFE+ (10 millions d'euros dont 5 millions de financement européen) a déjà été déposé dans cet esprit pour compléter l'état des lieux et faire les développements méthodologique en matière de dispositif de suivi pour les habitats et espèces remarquables dans les eaux de métropole.

Calendrier de mise en œuvre

La création du tableau de bord final devrait être effective fin 2013, ce qui sera compatible notamment avec le calendrier de mise en œuvre de la directive européenne pour la protection du milieu marin. Son développement passe par plusieurs étapes-clés :

- un tableau de bord test sur une zone, mis en place d'ici fin 2008 et renseigné à partir de 2009 ;
- un colloque scientifique organisé d'ici la fin 2008 pour présenter les résultats de cette première expérience, identifier les données indispensables à acquérir (et pour certaines d'entre elles comment les acquérir), évaluer la pertinence des indicateurs et proposer de nouveaux indicateurs, si nécessaire,
- Réaliser un programme de mise au point d'indicateurs et de calcul de ceux-ci pour aboutir à un tableau de bord opérationnel fin 2013.

Crédit : Parc naturel marin d'Iroise / V. Gladu



La convention-cadre Ifremer et Agence des aires marines protégées

Signée ce matin, à Paris, la convention cadre qui lie désormais l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées doit faciliter et accélérer le développement d'un réseau d'aires marines protégées d'ici 2012 et honorer la mise en œuvre de la directive européenne pour la protection du milieu marin. Cette convention-cadre, d'une durée de cinq ans doit permettre la mobilisation de la connaissance scientifique et le développement du dispositif de suivi de la mer des eaux sous juridiction française. Cette convention officialise et étend la collaboration déjà initiée entre l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées.

L'objectif de cette convention est de faciliter l'utilisation de l'information scientifique et de rechercher des synergies de moyens pour défendre des priorités communes. L'Ifremer va ainsi ouvrir sa base de données « Sextant » à l'Agence des aires marines protégées qui les valorisera tout en y « bancarisant » ses propres informations. Le système d'information halieutique (SIH) et les données de l'économie maritime, deux programmes menés par l'Ifremer, apparaissent comme particulièrement déterminants pour le développement du tableau de bord. Le SIH est un réseau pérenne, opérationnel et pluridisciplinaire d'observation des ressources halieutiques et des usages associés. La collecte de ces données pluridisciplinaires apporte un soutien aux programmes de recherches halieutiques et permet l'élaboration d'indicateurs intégrés sur les pêcheries. Les données d'économie maritime, publiées tous les deux ans par l'Ifremer constituent un véritable observatoire économique des usages et des productions du secteur maritime. La méthodologie et l'expérience de l'Ifremer dans ce domaine sont essentielles à la mise en œuvre du futur tableau de bord.

La convention va également permettre une mutualisation de moyens en matière d'acquisition de données. L'Agence des aires marines protégées participera à des campagnes déjà menées par l'Ifremer comme celles conduites dans le cadre du programme CoralFISH. L'Agence des aires marines protégées souhaite en effet, cartographier le haut de pente du talus continental et les têtes de canyons du Golfe de Gascogne. La conduite de programmes et de projets communs sont ou seront initiés. L'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées ont, par exemple, proposé en décembre dernier un projet européen Life + Nature consacré à la connaissance des espèces et habitats marins d'intérêt communautaire dans les eaux françaises. Les deux établissements publics envisagent également le développement d'un projet INTERREG (projet d'initiative communautaire) sur les aires marines protégées et une thèse codirigée orientée sur la planification spatiale des grands écosystèmes marins.

Cette collaboration renforcée va donc permettre la mise en commun de ressources humaines, de données, d'équipements et la création de structures de coopération scientifique. Un comité de suivi de la convention, composé de six membres (3 pour chaque partie) sera prochainement créé et élira son Président dont les fonctions sont renouvelables parmi les représentants de l'Agence des aires marines protégées et de l'Ifremer. **La convention cadre, signée ce matin, entre les deux partenaires, marque ainsi la naissance d'une sorte d'unité mixte dédiée à la connaissance, au monitoring du milieu marin et au développement d'aires marines protégées afin d'appuyer les politiques publiques dans la mise en œuvre de mesure de gestion de l'espace marin des eaux sous juridiction française et en haute mer.**

Contacts presse :



Marion LE FOLL

01 46 48 22 42

presse@ifremer.fr



Olivier BROSSEAU

02 98 33 87 31

olivier.brosseau@aires-marines.fr

Agence des aires marines protégées
42 bis quai de la Douane
BP 42932
29229 BREST cedex 2
www.aires-marines.fr